

Prix du Meilleur binôme en droit des affaires

3^{ème} édition – 2017



RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le cabinet d'avocats international Jones Day, en partenariat avec l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (**ESSEC**) et l'Université Paris II Panthéon-Assas (**Paris II**), organise le Prix Jones Day/ESSEC/Paris II du Meilleur binôme en droit des affaires (**Prix**) ouvert aux étudiants en droit répondant aux conditions de participation définies par le présent règlement (**Règlement**).

Le Prix est décerné chaque année, à l'issue des épreuves définies par le présent Règlement, par un Jury composé comme suit :

- Mme Geneviève Helleringer, Professeur, Département Droit et Environnement de l'entreprise, ESSEC ;
- M. Hervé Synvet, Directeur du Master 2 Droit des Affaires, Professeur à Paris II ;
- Huit à dix directeurs juridiques, directeurs fiscaux ou secrétaires généraux de grandes entreprises internationales ;
- Huit à dix avocats associés du Cabinet Jones Day.

Le Jury sera en outre présidé par une personnalité du monde des affaires, des arts ou des sciences.

Les candidats se présenteront, dès l'inscription, en binômes (**Binômes**) et participeront en tant que tels aux épreuves. Les Binômes ne seront pas modifiés en cours d'épreuves.

Le Prix récompensera le Binôme ayant démontré le meilleur potentiel à intégrer les problématiques du droit des affaires dans un environnement économique international en mutation.

Article 2 – Les candidats

La participation au Prix est ouverte aux étudiants et étudiantes se destinant à la profession d'avocat ou de juriste d'entreprise :

- se présentant en binômes
- et**
- titulaires d'un M1 de droit complété par un cursus de grande école/LL.M, en cours ou achevé, **ou**
 - titulaires d'un M2 de droit ou inscrits à un M2 de droit.

Les épreuves se dérouleront tant en français qu'en anglais.

Les candidats doivent procéder, en Binômes, à leur inscription en complétant un dossier qui comprendra notamment les éléments suivants :

- leur état civil ;
- leurs diplômes et études en cours ;
- leurs projets professionnels respectifs ;
- leurs commentaires sur deux citations proposées par les organisateurs du Prix, chaque membre du Binôme étant en charge d'un commentaire d'une page sur une des citations.

Les inscriptions se dérouleront entre le 1^{er} février et le 8 février 2017.

Le Dossier de candidature, téléchargeable sur le site français de Jones Day, page « Actualités » (Prix Jones Day 3^{ème} édition), devra être envoyé par courriel uniquement à l'adresse suivante : [PrixJonesDay@jonesday.com](mailto: PrixJonesDay@jonesday.com).

Article 3 – La présélection

Sur la base des dossiers reçus, 12 Binômes seront présélectionnés pour des entretiens, courant mars, avec les associés du Cabinet Jones Day. A l'issue de ces entretiens, soit au plus tard le 31 mars, 4 Binômes seront sélectionnés pour l'épreuve finale, le 20 avril 2017, pour l'attribution du Prix.

Article 3 – Les épreuves finales

Les épreuves se dérouleront sur une seule journée, au siège du cabinet Jones Day, 2 rue Saint-Florentin, 75001 Paris.

Les épreuves auront lieu en deux étapes.

Le matin, les quatre Binômes se rencontreront en deux « demi-finales ». Pour chaque demi-finale, un cas fictif leur sera soumis : chaque Binôme représente une équipe d'avocats en charge des intérêts stratégiques d'une grande entreprise internationale dans le cadre d'une problématique juridique définie.

Après une préparation d'environ une heure, les deux Binômes de chaque demi-finale se retrouveront ensemble en présence du Jury, pendant environ une heure, pour défendre les intérêts de l'entreprise qu'ils représentent respectivement, négocier avec l'autre Binôme et proposer une solution. Le Jury observera notamment les qualités de compréhension et d'adaptation des deux Binômes, ainsi que leur capacité à proposer une solution tenant compte de l'ensemble des paramètres juridiques et stratégiques.

A l'issue de cette première épreuve, deux Binômes seront déclarés vainqueurs des demi-finales par le Jury et sélectionnés pour l'épreuve finale de l'après-midi.

Cette deuxième épreuve débutera par la projection d'un extrait de film (fiction ou documentaire), comportant une problématique juridique. Suite à la projection, les deux Binômes seront questionnés, simultanément et pendant environ une heure, tant sur le film que sur d'autres sujets, juridiques et économiques, et faisant appel à leur culture générale. Le Jury observera, notamment, l'aisance des Binômes en termes de réflexion et de vision pluridisciplinaire dans un cadre international.

A l'issue de cette deuxième épreuve, le Jury désignera le Binôme vainqueur.

Article 4 – Les prix

- 1^{er} Prix : pour chaque membre du Binôme, 5 000 € et un stage rémunéré de 3 à 6 mois au sein du cabinet Jones Day et/ou d'une entreprise (Paris).
- 2^{ème} Prix : pour chaque membre du Binôme, 1 000 € et un stage rémunéré de 3 mois au sein du cabinet Jones Day et/ou d'une entreprise (Paris).

Par ailleurs, les quatre Binômes finalistes auront droit à un abonnement d'un an à un hebdomadaire économique ou une revue juridique.

Les remises de prix seront organisées le jour même des épreuves, à l'occasion d'un cocktail en présence des membres du Jury et des représentants de chacune des pratiques de Jones Day à Paris.

Article 5 – Divers

La participation au Prix est gratuite. Les frais de transport des candidats ne résidant pas à Paris seront pris en charge par Jones Day dans la limite de 150 euros par candidat et déplacement aller-retour.

Les candidats finalistes acceptent que leurs noms et leurs photographies puissent être publiés dans le cadre de toute action de communication et de promotion liée au Prix, ceci sans contrepartie.

La participation au Prix implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement et sans possibilité de réclamation quant aux décisions du Jury.

Paris, le 1^{er} décembre 2016.

* * *